

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DPE 28** Subvention à l'association La Petite Rockette pour participer au fonctionnement de la ressourcerie (11e).

**M. François DAGNAUD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association «La Petite Rockette» pour le financement du fonctionnement d'une ressourcerie dans le 11e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 30 janvier 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de treize mille euros (13.000 euros) est attribuée à l'association «La Petite Rockette», domiciliée 6, rue Saint Maur à Paris 11e, pour l'aide au fonctionnement d'une ressourcerie dans le 11e arrondissement ;

Article 2 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur la mission 460, chapitre 65, nature 6574, ligne 64005, rubrique 833, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.